

Enseignement de spécialité (en L à partir de la Première)

En seconde :

3 heures hebdomadaires.

La seconde est une classe de détermination. Les pratiques instrumentale et vocale sont privilégiées.

Quatre thématiques doivent être abordées

Métissages musicaux	Rapport son et images	Rapport musique et société	Rapport de la musique au texte
---------------------	-----------------------	----------------------------	--------------------------------

A la fin de la seconde, l'élève peut choisir entre option facultative et option de spécialité.

En première

5 heures hebdomadaires en Première L arts
Aucun niveau théorique n'est exigé.

Le cours mêle la pratique instrumentale et vocale à l'apprentissage, voire la découverte, des multiples styles musicaux allant des musiques les plus anciennes, en passant par les musiques extra-européennes, jusqu'aux innovations du XXI^e siècle. Cet apprentissage se fait par l'écoute, la lecture, l'écriture et l'analyse. Ceci permet soit d'approfondir les connaissances acquises au collège ou en école de musique, voire en cours particulier, soit d'acquérir ces connaissances.

En terminale

5 heures hebdomadaires en Terminale L arts

Coeff. 6 au bac : la musique est alors un atout supplémentaire pour une bonne scolarité et une bonne réussite au bac pour l'élève intéressé à la musique.

Un programme limitatif est publié chaque année au BO pour les épreuves du Bac.